

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR
Séance du 5 avril 2023 à Brunelles à 18 heures



N° 05 04 2023

L'An deux mille vingt-trois, le mercredi 5 avril à dix-huit heures, les membres du conseil syndical du PETR, se sont réunis, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Date de convocation : le lundi 27 mars 2023

Secrétaire de séance : Christian BICHON,

Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022 : Philippe RUHLMANN.

Nombre de délégués en exercice : 34 – Délégués présents : 20 – Délégués excusés non représentés : 14

CC Forêts du Perche : 5/8

Christian BICHON, Philippe MARTOJA DS, Marie-Christine LOYER, Gérard DESVAUX DS, Catherine STROH.

CC Terres du Perche : 7/11

Jean-Michel CERCEAU, Eric LEGROS, René ROUSSELLE, Victor PROVOT, Waldeck ROUSSEAU, Florent ROY, Jacques HENRY.

CC du Perche : 8/15

Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU, Martine CARRE-AVELINE, Jean-Claude CHEVEE, Guy BOCQUILLON, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Sylvie CHARTRAIN, Murielle ROUSSELET, Philippe RUHLMANN.

Invité complémentaire présent : Stéphane COURPOTIN suppléant de Philippe RUHLMANN présent, Mylène RENARD Conseillère technique, Région Centre.

Absents excusés : 15

Xavier NICOLAS, Christophe LEFEBURE représenté par Gérard DESVAUX, Eric GOURLOO représenté par Philippe MARTOJA, Christelle LORIN, Philippe PENNY, Christophe BARRAL, Eric GERARD, Michel THOMAS représenté par Jacques HENRY, Martial LECOMTE, Thomas BLONSKY, Nathalie BRUNET, Catherine CATESSON, Jérémie CRABBE, Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE, Eric GIRONDEAU représenté par Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Harold HUWART représenté par Guy BOCQUILLON, Marc MOCOGNI, Pascal MELLINGER représenté par Murielle ROUSSELET, Marie-Claude RIGOT, Michel THIBAUT représenté par Sylvie CHARTRAIN.

Invités complémentaires excusés :

M. Claude JEAY sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, Luc LAMIRAULT député du canton de Nogent-le-Rotrou, Anick BRUNEAU Présidente du PNR, Michel KRECKE Président du Conseil de développement.

Objet : Approbation du compte de gestion 2022

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

➤ Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2022,

Le comité syndical délibère avec 20 voix POUR

Le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de l'envoi au représentant de l'état

